

Septembre 2018

DiR Massif Central

Dossier de Presse

Autoroute A75 – Montpeyroux
Renouvellement de la couche de roulement
Du PR18+780 au PR20+200 dans les 2 sens
Chaussée contenant de l'amiante



* DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES

www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Le contexte

L'autoroute A75 assure la liaison entre les villes de Clermont-Ferrand et Béziers. Elle est gérée par la Direction Interdépartementale des Routes Massif Central (DIR MC) qui a prévu des travaux dans le cadre de son programme d'entretien préventif des chaussées.

Ces travaux sur une section d'environ 2 km dans les deux sens ont pour but de maintenir en état la chaussée afin de garantir le confort et la sécurité des usagers tout en assurant la pérennité du patrimoine.

La date prévisionnelle de démarrage du chantier est le 8 octobre 2018 pour une durée estimée à 5 semaines.

Durant cette période des restrictions de circulation nécessaires à la réalisation des travaux seront mises en place. Elles pourront impacter le temps de parcours des usagers.

*Un axe fréquenté :
L'autoroute A75 est un axe structurant du réseau routier national. Le trafic moyen dans ce secteur est de 38 500 véhicules par jour.*

En quoi consistent ces travaux d'entretien ?

Ces travaux permettront la réfection de la structure de la chaussée. Pour cela, la chaussée en place sera retirée par rabotage. Puis des nouvelles couches en enrobé seront appliquées. L'opération sera également l'occasion d'entretenir les dispositifs d'assainissement et autres équipements de la route présents dans l'emprise du chantier.

Coût, financement et acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage :

L'État, représenté par la DIR Massif Central (DIR MC)

Maîtrise d'oeuvre :

DIR MC, pôle ingénierie du District Nord

Travaux :

Entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne

Exploitation sous chantier :

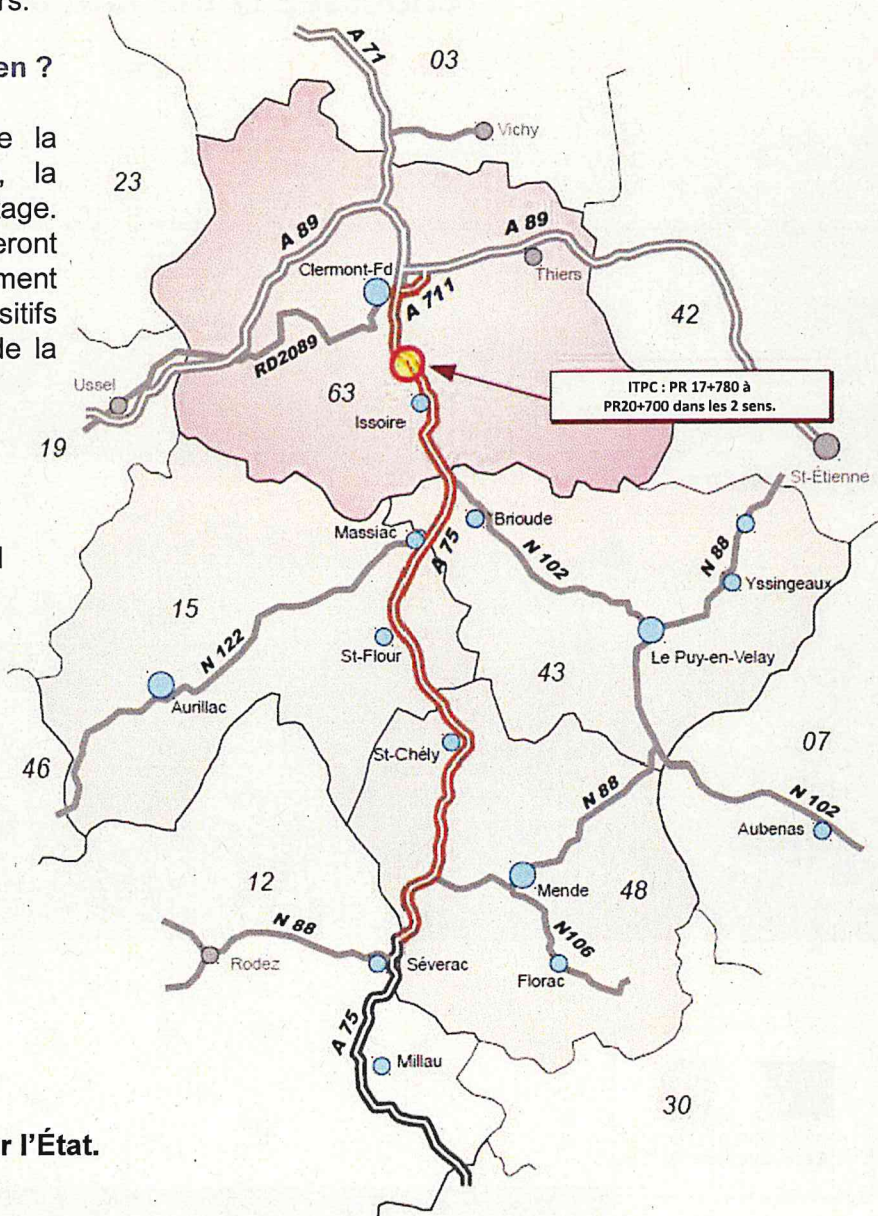
DIR MC, pôle exploitation du District Nord

Coordination sécurité :

QUALICONSULT sécurité

Coût :

Le montant de l'opération s'élève à 2 760 000€ TTC, entièrement financés par l'État.

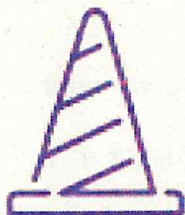


Présence d'amiante dans les chaussées



En France, entre 1970 et 1995, l'amiante a été utilisée dans la composition de certains enrobés. Aussi, les réseaux routiers sont susceptibles d'en contenir.

C'est pourquoi la DIR Massif Central réalise des investigations sur l'ensemble du réseau routier dont elle assure l'exploitation. Dans le secteur concerné par les travaux, il a été réalisé 105 carottages sur l'ensemble de la chaussée qui ont révélé la présence d'amiante sur certaines zones.



Mesures spécifiques prises sur le chantier

La présence d'amiante dans les chaussées concernées par l'opération conduit la DIR MC à prendre toutes les précautions nécessaires à la réalisation des travaux sans risque d'exposition tant pour les travailleurs que pour les usagers. Conformément à la réglementation, toutes les phases de retrait, de transport et de stockage temporaire ou définitif des matériaux pouvant contenir de l'amiante sont strictement encadrées et contrôlées.

L'entreprise réalisant les travaux établit un « plan de retrait » détaillant l'ensemble des mesures d'organisation et de prévention retenues pour la protection des travailleurs et de l'environnement.

Ce dossier est déposé avant le démarrage des travaux auprès de :

- la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),

mais aussi auprès des organismes de prévention :

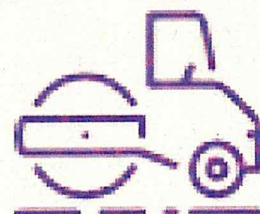
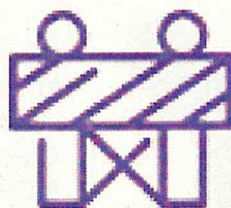
- la Caisse d'Assurance Retraite et de Sécurité Au Travail (CARSAT)
- l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

Ces organismes sont également chargés d'assurer le contrôle et le suivi pendant l'exécution de ces travaux. Afin de maîtriser à la source la dispersion des fibres d'amiante, des engins adaptés sont utilisés, comme des raboteuses travaillant sous projection d'eau et disposant de carters de protection spécifiques. Les travailleurs disposent de protections complètes, notamment respiratoires.

Tous les personnels et matériels font l'objet d'une décontamination à chaque sortie de la zone de travail et les déchets contenant de l'amiante sont évacués dans des bennes hermétiques vers des centres de stockage de déchets adaptés. En plus des mesures d'empoussièrement réglementaires, la DIR a imposé deux mesures d'empoussièrement environnemental journalières supplémentaires, tout au long du chantier. Au delà de l'adaptation des méthodes de rabotage et d'aspiration aux chantiers en présence d'amiante, la DIR a fait le choix de réaliser un enduit à l'avancement des travaux sur la zone rabotée.

Déroulement des travaux et conditions de circulation :

Afin de limiter la gêne occasionnée, la période du chantier a été choisie au regard des prévisions de trafic. Les mesures l'exploitation ont également été organisées de façon à réduire la durée des travaux.



Les mesures d'exploitation sous chantier

Le chantier nécessitera la fermeture totale du sens de circulation concerné par les travaux d'entretien, dans les 2 sens, par 2 phases de travaux.

- Phase 1 : la circulation sera basculée et s'effectuera à double sens sur les voies du sens sud ► nord (Issoire ► Clermont-Fd) du 08/10/2018 au 26/10/2018.

Dans le sens nord ► sud (Clermont-Fd ► Issoire), les bretelles d'entrée et de sortie du diffuseur n° 7 (Montpeyroux), comprises dans la zone en travaux, seront fermées. Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.

- Phase 2 : la circulation sera basculée et s'effectuera à double sens sur les voies du sens nord ► sud (Clermont-Fd ► Issoire) du 29/10/2018 au 09/11/2018.

Dans le sens sud ► nord (Issoire ► Clermont-Fd), les bretelles d'entrée et de sortie du diffuseur n° 7 (Montpeyroux) ainsi que la bretelle d'entrée du diffuseur n° 8, comprises dans la zone en travaux, seront fermées. Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.

Ces restrictions de circulation seront maintenues les week-ends.



L'information et les mesures vis-à-vis des usagers

La zone de travaux sera identifiable grâce à des panneaux d'information spécifiques mis en place plusieurs jours avant le démarrage du chantier. Des webcams seront installées aux abords du chantier permettant une visualisation en temps réel des conditions de circulation sur celui-ci, consultables sur le site :

<http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr>



Le Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic d'Issoire assurera l'information des usagers notamment grâce aux messages affichés sur les panneaux à messages variables mais aussi en alimentant le site d'information bison futé consultable à l'adresse :

<http://www.bison-fute.gouv.fr/>



Pour la sécurité de tous, nous attirons l'attention des usagers sur l'importance de la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central remercie les usagers de leur compréhension.

Contact presse :

Sophie Cayla

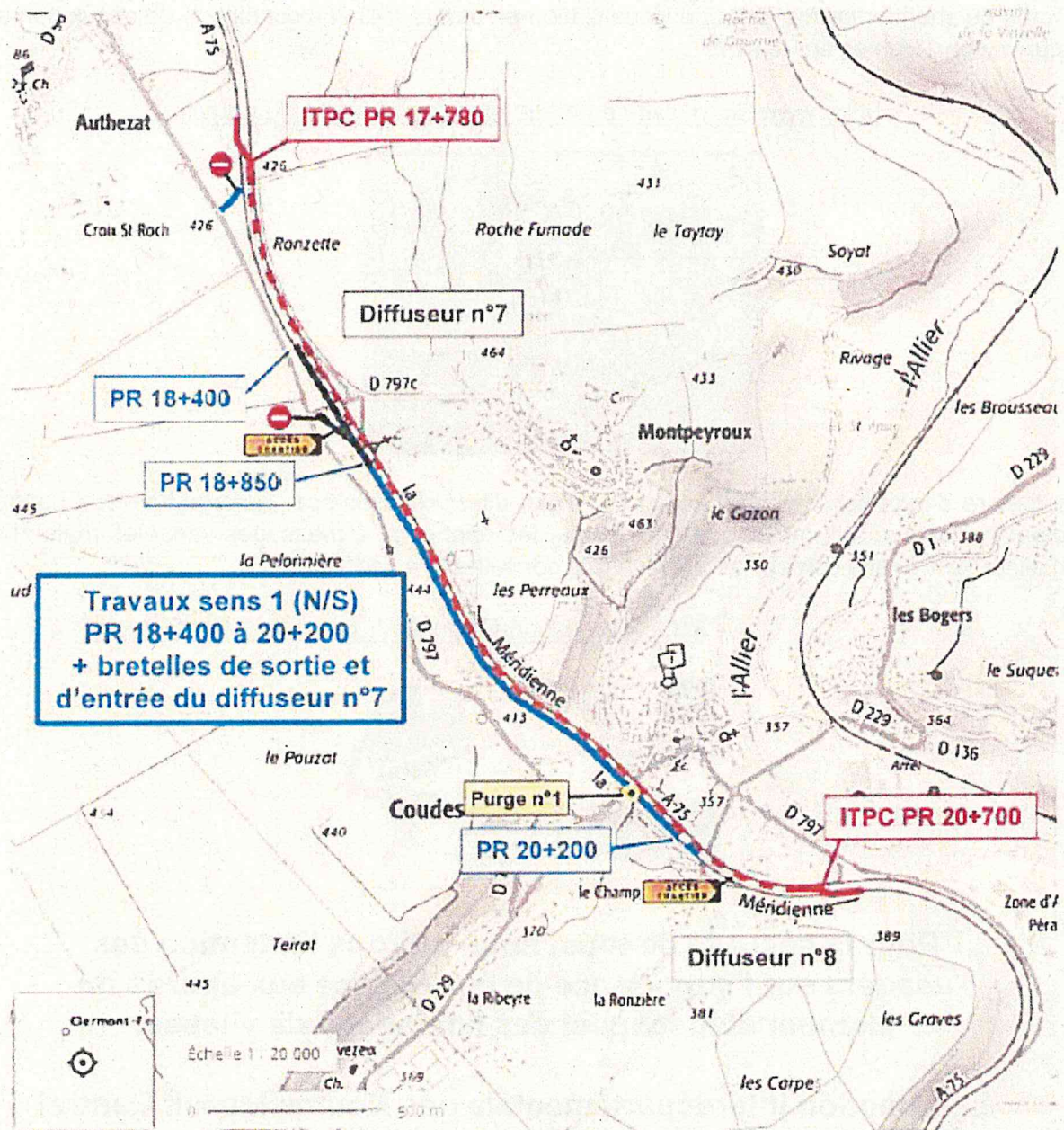
Tel : 04 73 29 79 60

Courriel : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

Exploitation sous chantier (modalités envisagées)

Phase 1 – Travaux sens 1

cf prescriptions du CCS



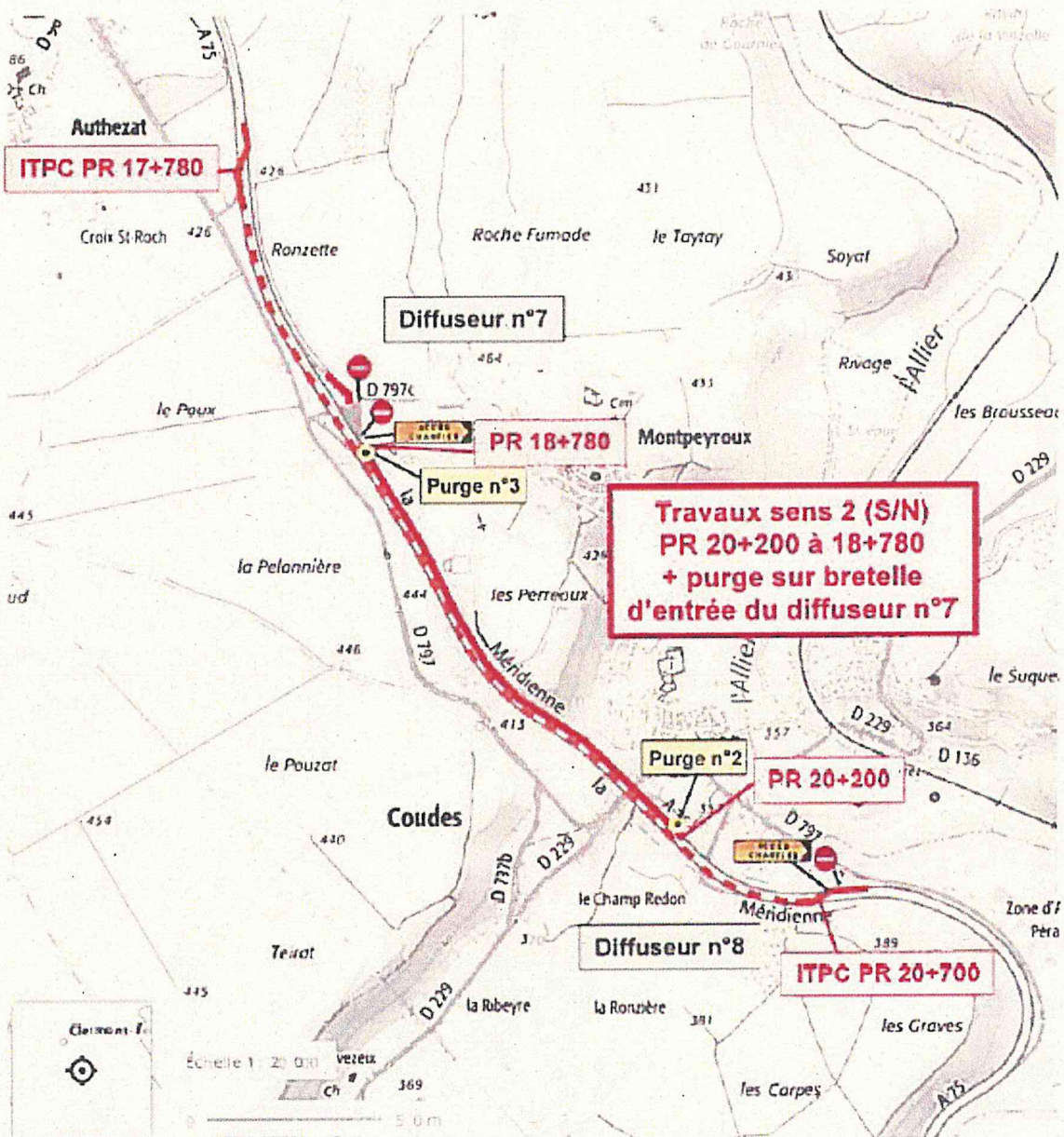
**Travaux sens 1 (N/S)
PR 18+400 à 20+200
+ bretelles de sortie et
d'entrée du diffuseur n°7**

- Zone de travaux de chaussée sens 1
ou • Zones de travaux sous amiante
- Basculement de circulation entre ITPC*
PR17+780 et 20+700
- Diffuseur 7 « Coudes / Montpeyroux » sens N/S, fermeture à la circulation :
 - de la bretelle d'entrée
 - de la bretelle de sortie pendant les travaux de réfection de cette bretelle
- Accès de chantier possible
- * ITPC = Interruption de Terre-Plein Central

Exploitation sous chantier (modalités envisagées)

Phase 2 – Travaux sens 2

cf prescriptions du CCS



- Zone de travaux de chaussée sens 2
- Zones de travaux sous amiante
- - - Basculement de circulation entre ITPC* PR 20+700 et 17+780
- ⊘ Fermeture à la circulation sens S/N :
 - de la bretelle d'entrée du diffuseur 8 - « Vic le Comle / Coudes »
 - de la bretelle de sortie du diffuseur 7 - « Coudes / Montpeyroux »
 - de la bretelle d'entrée du diffuseur 7 - « Coudes / Montpeyroux » pendant les travaux de réfection de cette bretelle
- ACCÈS CHANTIER Accès de chantier possible
- * ITPC = Interruption de Terre-Plein Central

